

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

1. En cette année du 50^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la naissance des Nations unies, nous avons discuté, dans un esprit de coopération, de questions politiques d'importance mondiale. Notant avec satisfaction tout ce qui a été accompli par la réconciliation et la coopération, nous avons confirmé notre désir de travailler ensemble encore plus étroitement à la recherche de solutions.

Réaffirmation du multilatéralisme

2. Nous réaffirmons notre attachement aux Nations unies, dont la Charte énonce les principes fondamentaux d'un ordre international reposant sur la paix et la sécurité, le développement durable et le respect des droits de l'homme. Nous appuyons les mesures visant à renforcer l'ONU, qui est appelée à jouer un rôle toujours plus important en cette période de l'après-guerre froide, et nous chercherons, de concert avec les autres États membres, à bâtir, par une réforme concrète des institutions, une organisation plus efficace et plus performante qui pourra relever les défis des cinquante prochaines années. Nous engageons tous les États membres à respecter leurs obligations financières, et souhaitons vivement la conclusion rapide d'un accord sur la réforme du système des quotes-parts.
3. Les Nations unies doivent être en mesure de réagir plus rapidement et plus efficacement aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Pour notre part, nous sommes déterminés à mieux coordonner nos efforts individuels pour faciliter la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Une priorité élevée devrait être accordée à la mise en place d'un dispositif d'alerte précoce en cas de crise, à la médiation politique et, dans le cadre de mandats réalistes, au déploiement rapide de personnel civil et militaire de l'ONU, y compris des Casques bleus, dans les zones de conflit. Nous encourageons la poursuite des efforts visant à améliorer la planification et les modalités opérationnelles des missions de maintien de la paix et à moderniser les équipements de commandement et de contrôle, les arrangements logistiques et les installations. Nous soulignons également la nécessité de mesures destinées à garantir la sécurité du personnel onusien, notamment l'entrée en vigueur dans les moindres délais de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé, adoptée récemment. Nous nous réjouissons du rôle de plus en plus important que